

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3b

Étaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

Étaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour l'aménagement de la Rue Félix Vidalin

Monsieur le Maire expose :

Etat des lieux et objectifs

Trois points sont à améliorer et à organiser :

- Bas de la Rue : Pas de continuité piétonne PMR au bas de la rue : le parcours piéton emprunte obligatoirement les escaliers
- Rétrécissement : Un rétrécissement étroit à 5,75 mètres (entre le n°4 et le n°9 de la rue et au droit des escaliers) qui constitue une problématique de sécurité : les piétons partagent ici l'espace avec les véhicules en double sens, et la largeur ne permet pas d'aménager un trottoir ou un séparateur entre piétons et voitures.

- Parvis de l'Hôtel de Ville : Entrée de l'Hôtel de Ville : aménager un parvis pour organiser et sécuriser les continuités piétonnes, réorganiser le stationnement, implanter un PAV et mettre en valeur l'espace.

Travaux envisagés :

- Bas de la rue :
 - la proposition d'aménagement consiste à supprimer l'escalier du bas et créer un nouveau soutènement afin de créer un trottoir et d'adoucir la pente
 - Variante élargissement du trottoir est : la demande porte sur l'élargissement du bas du trottoir est, au droit des commerces. Ce trottoir ne pourrait être élargi que de 20 cm, élargissant le gabarit le plus étroit de 70 cm à 90 cm
- Rétrécissement écluse courte : proposition de création d'une écluse avec priorité au véhicule montant et suppression de l'escalier pour réduire la longueur de l'écluse. Le linéaire réduit de l'écluse (12 m) permet une meilleure fluidité de la circulation, en réduisant le temps d'attente pour les véhicules descendants et en permettant une meilleure alternance entre les deux sens du fait d'une bonne co-visibilité entre les deux sens.
- Parvis de la Mairie : Proposition d'aménagement d'un trottoir large et continu, séparé du stationnement par des massifs plantés. Des matériaux plus qualitatifs que l'enrobé pourraient être utilisés pour mettre en valeur le portail en pierre et pour apaiser la circulation (béton désactivé, pavés, ...).

La présence des réseaux souterrains permettrait la plantation de deux arbres.

Le montant total des travaux est estimé à 426 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à l'aménagement de la Rue Félix Vidalin dont le montant s'élève à 426 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurante élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible à l'Etat au titre de la DSIL pour financer ce projet.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JAN. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 29 JAN. 2026

DBB - 270/2025



Aménagement de la Rue Félix Vidalin

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JAN. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JAN. 2026
DBB - 27012026

Vu,
Le Maire,
Bernard COMBES

Note de présentation

Aménagement de la Rue Félix Vidalin

Etat des lieux et objectifs

Trois points sont à améliorer et à organiser :

- Bas de la Rue : Pas de continuité piétonne PMR au bas de la rue : le parcours piéton emprunte obligatoirement les escaliers
- Rétrécissement : Un rétrécissement étroit à 5,75 mètres (entre le n°4 et le n°9 de la rue et au droit des escaliers) qui constitue une problématique de sécurité : les piétons partagent ici l'espace avec les véhicules en double sens, et la largeur ne permet pas d'aménager un trottoir ou un séparateur entre piétons et voitures.
- Parvis de l'Hôtel de Ville : Entrée de l'Hôtel de Ville : aménager un parvis pour organiser et sécuriser les continuités piétonnes, réorganiser le stationnement, implanter un PAV et mettre en valeur l'espace.

Travaux envisagés :

- Bas de la rue :
 - la proposition d'aménagement consiste à supprimer l'escalier du bas et créer un nouveau soutènement afin de créer un trottoir et d'adoucir la pente
 - Variante élargissement du trottoir est : la demande porte sur l'élargissement du bas du trottoir est, au droit des commerces. Ce trottoir ne pourrait être élargi que de 20 cm, élargissant le gabarit le plus étroit de 70 cm à 90 cm
- Rétrécissement écluse courte : proposition de création d'une écluse avec priorité au véhicule montant et suppression de l'escalier pour réduire la longueur de l'écluse. Le linéaire réduit de l'écluse (12 m) permet une meilleure fluidité de la circulation, en réduisant le temps d'attente pour les véhicules descendants et en permettant une meilleure alternance entre les deux sens du fait d'une bonne co-visibilité entre les deux sens.
- Parvis de la Mairie : Proposition d'aménagement d'un trottoir large et continu, séparé du stationnement par des massifs plantés. Des matériaux plus qualitatifs que l'enrobé pourraient être utilisés pour mettre en valeur le portail en pierre et pour apaiser la circulation (béton désactivé, pavés, ...).
La présence des réseaux souterrains permettrait la plantation de deux arbres.

Le montant total des travaux est estimé à 426 000 € HT.

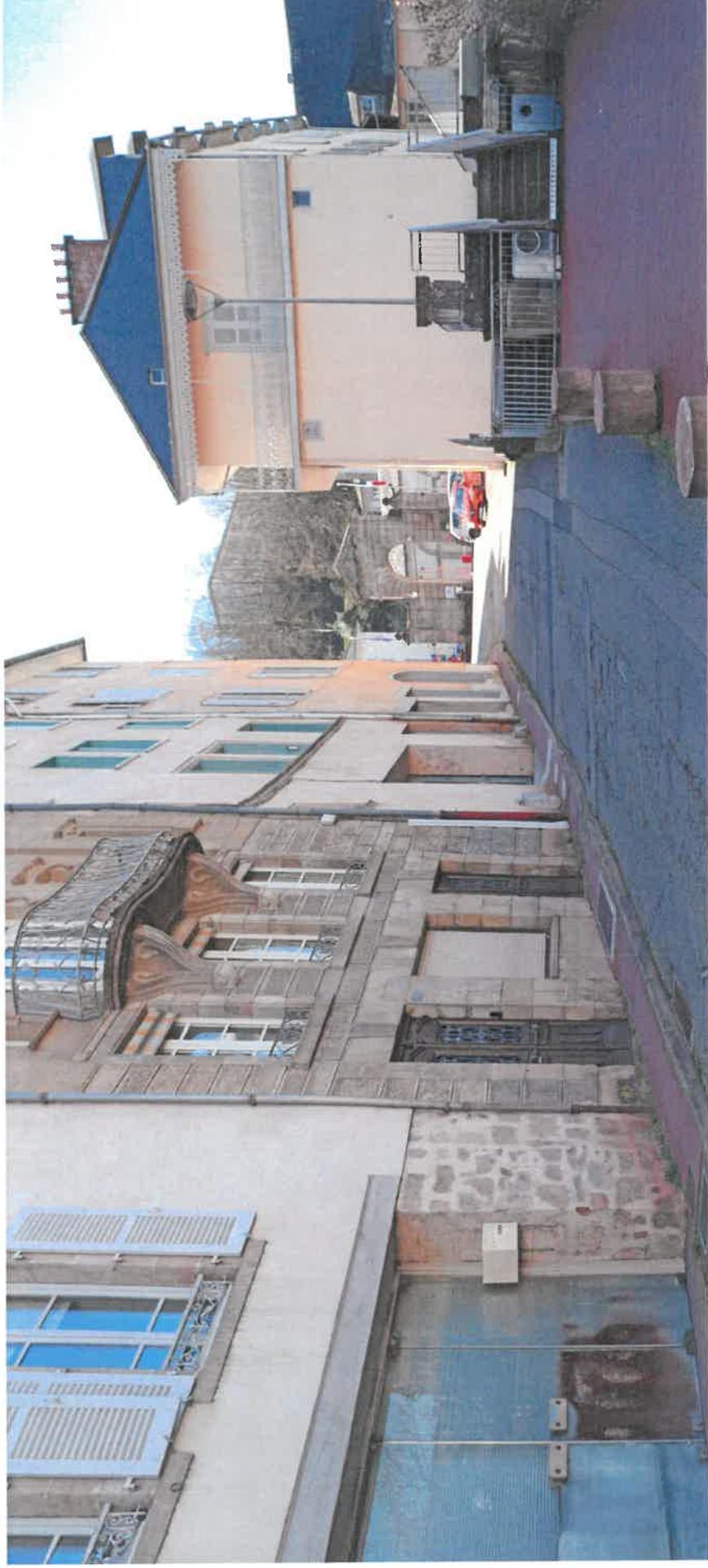


VILLE DE TULLE

ÉTUDE D'AMENAGEMENT DE LA RUE FELIX VIDALIN

ESQUISSE SOMMAIRE

FEVRIER 2025



VILLES & PAYSAGES

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS	3
ESQUISSE D'AMENAGEMENT	4
SECTEUR BAS DE LA RUE	4
SECTEUR RETRECISSEMENT / ECLUSE COURTE	6
SECTEUR PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE	7

ETAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

3 POINTS A AMELIORER ET ORGANISER

● BAS DE LA RUE

Pas de continuité piétonne PMR au bas de la rue : le parcours piéton emprunte obligatoirement les escaliers.



● RETRECISSEMENT

Un rétrécissement étroit à 5,75 m (entre le n°4 et le n°9 de la rue, et au droit des escaliers) qui constitue une problématique de sécurité : les piétons partagent ici l'espace avec les véhicules en double sens, et la largeur ne permet pas d'aménager un trottoir ou un séparateur entre piétons et voitures.



● PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE

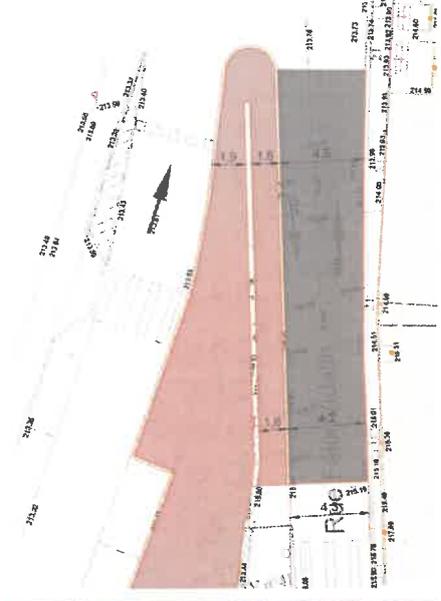
Entrée de l'hôtel de ville : aménager un parvis pour organiser et sécuriser les continuités piétonnes, réorganiser le stationnement, implanter un PAV et mettre en valeur l'espace.



ESQUISSE D'AMENAGEMENT

BAS DE LA RUE

La proposition d'aménagement consiste à supprimer l'escalier du bas et créer un nouveau soutènement, afin de créer un trottoir et d'adoucir la pente.



Rue Félix Vidalin -
Création d'un mur
de soutènement
et d'un trottoir



ESQUISSE D'AMENAGEMENT

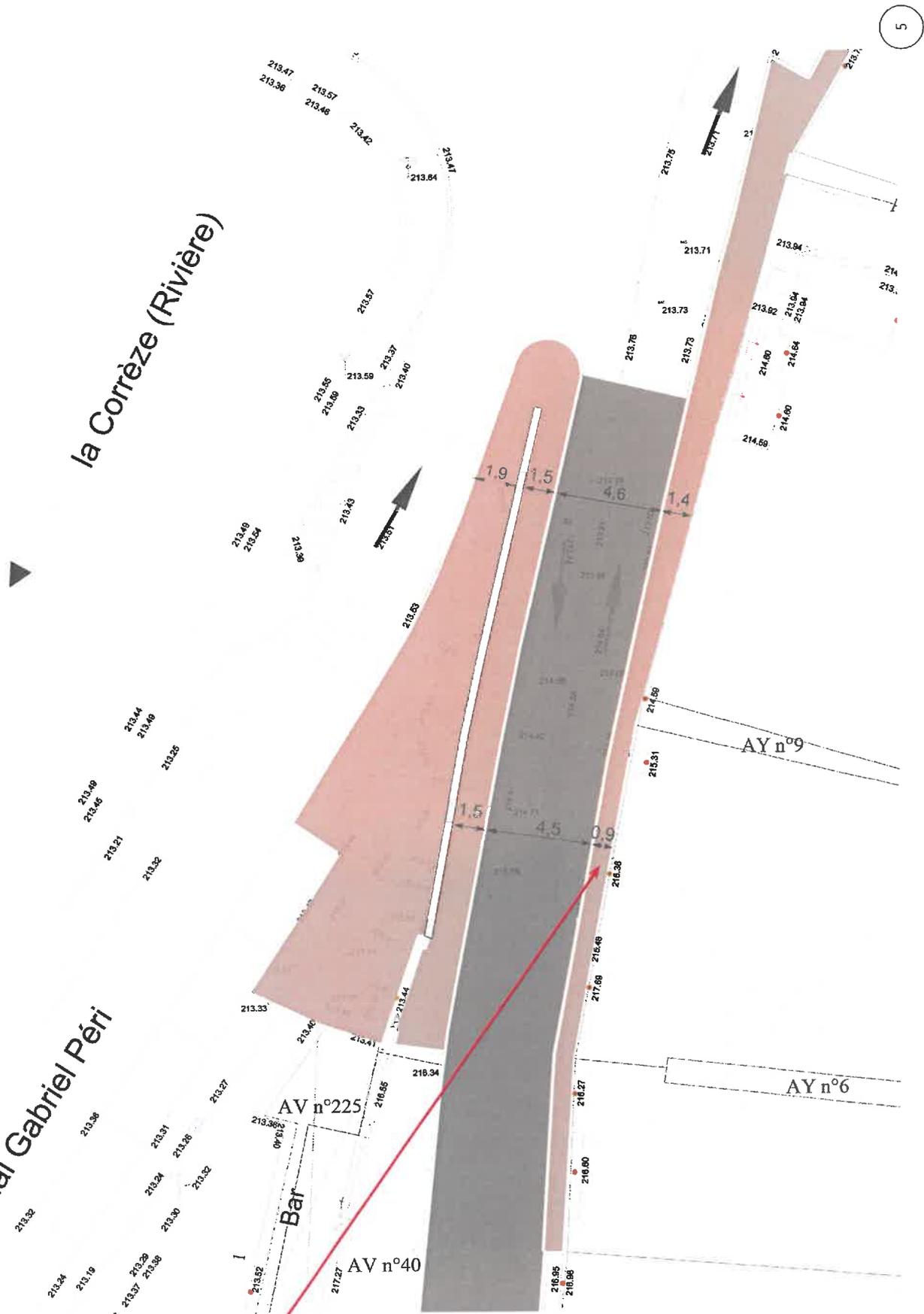


**BAS DE LA RUE
VARIANTE ELARGISSEMENT
DU TROTTOIR EST**

Quai Gabriel Péri

la Corrèze (Rivière)

La demande porte sur l'élargissement du bas du trottoir Est, au droit des commerces.
Ce trottoir ne pourrait être élargi que de 20 cm, élargissant le gabarit le plus étroit de 70 cm à 90 cm

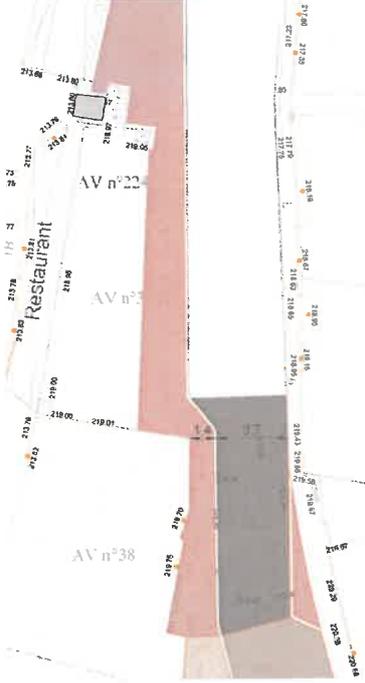


ESQUISSE D'AMENAGEMENT

RETRECISSEMENT ECLUSE COURTE

Proposition de création d'une écluse, avec priorité au véhicule montant, et suppression de l'escalier pour réduire la longueur de l'écluse.

Le linéaire réduit de l'écluse (12 m) permet une meilleure fluidité de la circulation, en réduisant le temps d'attente pour les véhicules descendants, et en permettant une meilleure alternance entre les 2 sens du fait d'une bonne covisibilité entre les 2 sens.

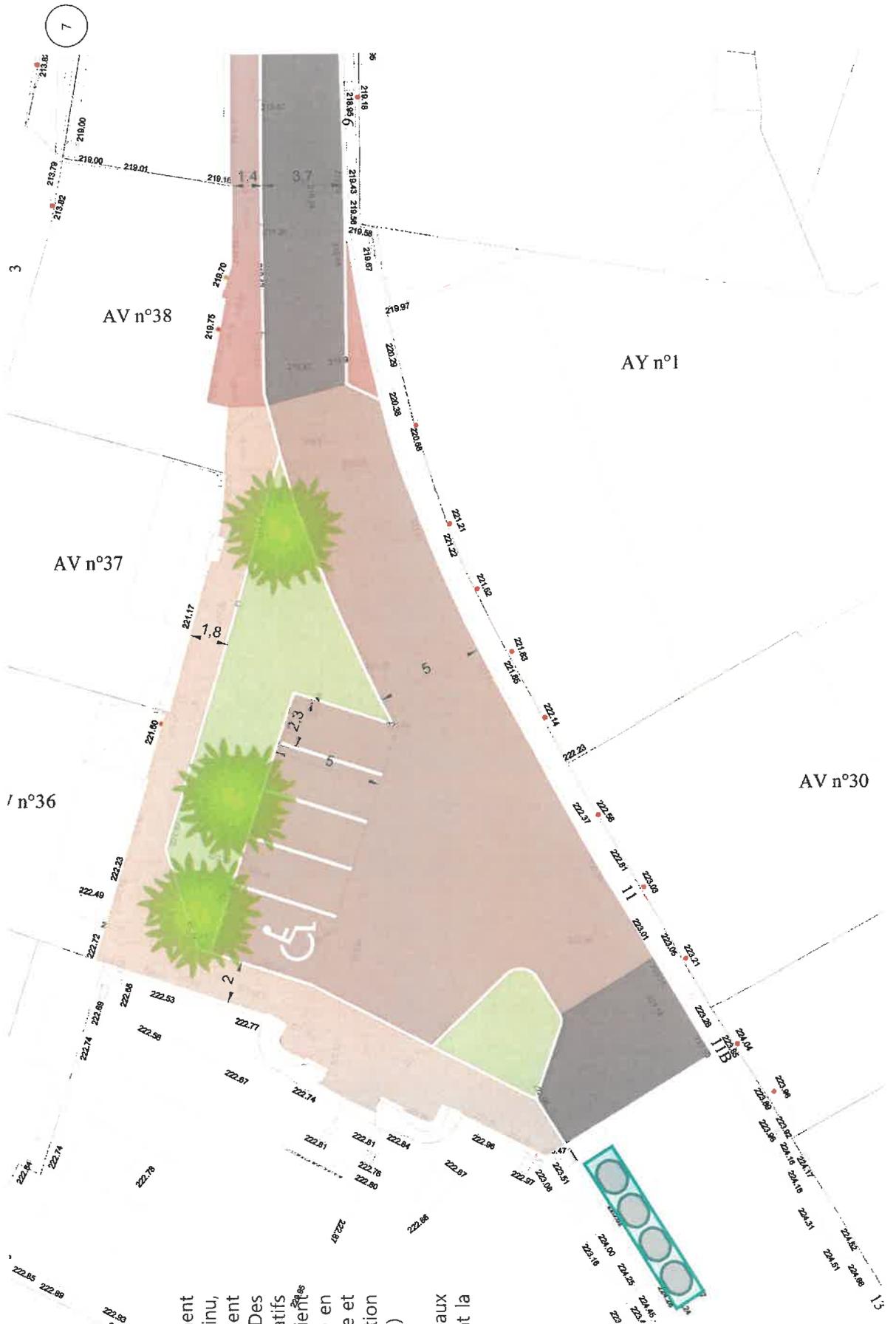


**Rue Félix Vidalin -
Création d'une écluse
courte et d'un trottoir**



ESQUISSE D'AMENAGEMENT

PARVIS DE LA MAIRIE



Proposition d'aménagement d'un trottoir large et continu, séparé du stationnement par des massifs plantés. Des matériaux plus qualitatifs que l'enrobé pourraient être utilisés pour mettre en valeur le portail en pierre et pour apaiser la circulation (béton désactivé, pavés...)

La présence des réseaux souterrains permettrait la plantation de 2 arbres.

AMENAGEMENT

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF

MAÎTRISE D'ŒUVRE
ETUDES COMPLEMENTAIRES

31 200 € HT
5 000 € HT

TRAVAUX

	Surfaces m ²	Ratio estimatif € HT / m ²	Budget prévisionnel estimatif € HT
SECTEUR BAS DE LA RUE	450	300,00 €	135 000,00 €
SECTEUR RETRECISSEMENT / VARIANTE ECLUSE COURTE	200	400,00 €	80 000,00 €
SECTEUR PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE	700	250,00 €	175 000,00 €
TOTAL			390 000,00 €

TOTAL

426 000 € HT

AMENAGEMENT

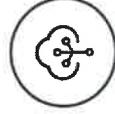
PLANNING PREVISIONNEL

APS/APD : février-mars 2026

PRO : avril 2026

DCE/CONSULTATION : mai-juin 2026

REALISATION DES TRAVAUX : second semestre 2026



VILLES & PAYSAGES



A Tulle, le 29 JAN. 2026

Plan de financement

Aménagement de la Rue Félix Vidalin

Partenaires	Financement	%
DSIL	127 800,00 €	30,00%
Part Ville	298 200,00 €	70,00%
Total HT	426 000,00 €	100,00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 29 JAN. 2026

Demande de subvention DSIL

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Aménagement de la Rue Félix Vidalin	511 200,00 €	426 000,00 €	127 800,00 €	30%	Mars 2026 - Décembre 2026

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 29 JAN. 2026

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux d'aménagement de la rue Félix Vidalin pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.



A Tulle, le 29 JAN. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les terrains concernés par l'aménagement de la rue Félix Vidalin, pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la DSIL, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.

